



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU

PRESENTS (29) :

Mesdames BONIN, CHEVALIER, ELOY, GUILBERT, LERMYTTE, WICKE, **Messieurs** BOUCLET, COUSEIN, DENIS, DERRAR, FAUQUET, FIGOUREUX, LECLUSE, LEROY, LESAFFRE, LOGIE, MAJEWICZ, MEDINE, PETIT, PRUDHOMME, PRUVOST, RAPIN, RINGOT, SERGENT, VANHILLE, VERGRIETE, WAROCZYK, WAYMEL, WEISBECKER.

EXCUSES AVEC POUVOIR (29) :

Madame BENARAB, **Monsieur** FASQUELLE, **Madame** ARLABOSSE, **Messieurs** CUVILLIER, DECOOL, BAILLEUL, LOQUET, COIN, DECOSTER, GODEFROY, HAMY, **Madame** LEPROVOST, **Messieurs** DHERSIN, BOUFFART, BALY, **Mesdames** HINGREZ-CEREDA, LEFEBVRE, **Messieurs** BAREGE, BARBARIN, CAREME, **Madame** MERCHIER, **Messieurs** DUMONT, HUTIN, RUELLE, **Madame** VARET, **Monsieur** FAIT, **Madame** BOUCHART, **Messieurs** KAHN, ROMMEL, **qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à Mesdames** BONIN, CHEVALIER, ELOY, GUILBERT, LERMYTTE, WICKE, **Messieurs** BOUCLET, COUSEIN, DENIS, DERRAR, FAUQUET, FIGOUREUX, LECLUSE, LEROY, LESAFFRE, LOGIE, MAJEWICZ, MEDINE, PETIT, PRUDHOMME, PRUVOST, RAPIN, RINGOT, SERGENT, VANHILLE, VERGRIETE, WAROCZYK, WAYMEL, WEISBECKER.

EXCUSES (18) :

Mesdames COUSIN-DELGERY, FERNANDEZ, VANHILLE, WAROT-LEMAIRE, **Messieurs** AGIUS, ALLAN, ALLEMAND, CHRISTOPHE, DISSAUX, ETIENNE, EYMERY, FAUCON, MIGNONET, HEDDEBAUX, HERMANT, LE GALL, MEQUIGNON, PRINCE.

Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 7 juin 2018
2. Campagne de notoriété Côte d'Opale
3. Avenir des centres de tri
4. Harmonisation des pratiques en matière d'accueil des gens du voyage
5. Décision Modificative n°2
6. Rapport d'orientation budgétaire et Débat
7. Délibérations :
 - 1) Mutualisation des actions de défense contre la Mer
 - 2) Désignations des représentants du PMCO aux organismes extérieurs et à la Commission d'Appel d'Offre
 - 3) Etude de diagnostic et de définition de scénarios de confortement ou de réfection de la digue d'Ambleteuse – Nouveau plan de financement
 - 4) Poursuite de l'animation du SAGE du Delta de l'Aa
 - 5) Cotisation annuelle à l'association Boulogne-sur-Mer, Langues et Cultures
 - 6) Modification du régime indemnitaire
 - 7) Modification du programme opérationnel Interreg 2 Mers
8. Publicité des décisions et arrêtés du Président
9. Questions diverses

Secrétaire de séance : Bertrand RINGOT

Monsieur le Président : « Bonsoir à tous, je vous propose de commencer ce Comité Syndical que nous tenons pour la première fois à Marquise, chez notre cher Francis BOUCLET.

A l'image de ce qu'on a fait à Audruicq la dernière fois, on a souhaité venir aussi dans les communautés de communes pour organiser ces comités syndicaux. Au départ, on avait dit que les conférences des présidents seraient organisées dans les communautés de communes et les comités syndicaux dans les communautés d'agglomération, mais on a décidé de mélanger parce que c'est mieux.

Je vais laisser la parole à Francis pour que, non seulement il nous présente cette formidable salle de lutte, mais qu'il nous dise deux-trois mots de bienvenue. »

Monsieur Francis BOUCLET : « Tout d'abord, bienvenue à toutes et à tous sur le territoire de la Terre des 2 Caps.

Le territoire de la Terre des 2 Caps c'est 21 communes, pour information. A peu près 22 000 habitants. La plus grande commune, c'est Marquise, où nous sommes actuellement.

On m'a demandé de parler de cet équipement. C'est la Communauté de Communes qui avait la volonté de construire une piscine d'abord, puisque derrière le bâtiment, il y a une piscine ; et puis, la volonté aussi de construire un hôtel communautaire puisque nous étions jusqu'en 2010, vraiment à l'étroit dans des bungalows de chantier. C'était vraiment épique. Alors, est arrivé en même temps le projet du Département de dire que le Pas-de-Calais pouvait servir de base arrière aux Jeux Olympiques de Londres de 2012, et c'est la raison pour laquelle, comme nous avons sur le territoire du Boulonnais un club de lutte, l'ELCO, avec Lise LEGRAND que chacun, je pense, connaît, puisqu'elle a été médaillée olympique, nous avons validé ce projet. Et les architectes ont fait un bon travail puisqu'on a les 3 bâtiments en un seul, et quand on arrive de l'extérieur, on ne s'en rend pas compte puisqu'ils ont bien utilisé la déclivité, les pentes, etc., pour que ça s'intègre mieux dans le paysage.

Et la piscine, pour ne parler que d'elle, qui se trouve plus au Sud, dirai-je, et bien comme ce sont que des baies vitrées, on a une vue sur les communes arrières et plus particulièrement la commune de Bazinghem, qui est vraiment sublime. Alors, non seulement les gens viennent pour se détendre et pour apprendre à nager, mais ils viennent aussi pour se délasser et regarder ce magnifique paysage. Donc voilà, par rapport à notre projet.

Et en ce qui concerne la salle de lutte, il y a des tatamis bien sûr. Alors, c'est un peu compliqué au niveau de la gestion puisque, quand on doit faire une cérémonie importante, on est obligé d'enlever les tapis. Sous les tapis, il y a des éléments en bois qui s'emboîtent les uns les autres et, le fait de les démonter et de les remonter, premièrement, c'est lourd pour nos agents et c'est fatiguant (c'est à peu près une demi-journée à 8 personnes pour démonter et à peu près autant pour remonter), et la structure, peu à peu s'abîme. C'est un souci.

Tout à l'heure on m'a demandé pourquoi il y avait devant, des vitres qui séparaient les gradins. Alors, j'avais dit bien sûr que c'était pour éviter à ceux du haut de tomber, mais pas du tout ; c'est parce que les 4 premières rangées se rétractent et, de ce fait, lorsque les 4 premières rangées sont rétractées, il y a comme un mur. C'est pour une question de sécurité tout simplement.

Je ne vais pas parler davantage et je vous souhaite tout simplement une bonne réunion. »

Monsieur le Président : « Merci Francis.

Le gros sujet du moment pour notre Côte d'Opale, c'est le Brexit. Je pense que vous en avez entendu beaucoup parlé. Nous sommes tous très attentifs aux conditions de l'accord qui vient d'être signé, notamment à Boulogne, Calais et Dunkerque, là où il

y a des problématiques portuaires ou de pêche. C'est un texte qui est globalement rassurant, on va le dire comme ça. La difficulté de la résolution du problème de la frontière entre les deux Irlandes et la nécessité pour la 1^{ère} ministre anglaise de ne pas se priver du soutien politique du parti unioniste qui est son allié, a amené à un accord qui dit que le libre échange des marchandises demeure sans que les britanniques contribuent au budget et sans qu'ils aient leur mot à dire sur l'évolution de la réglementation européenne concernant les échanges. Ce qui est plutôt pas mal pour nous et c'est ce qui a provoqué d'ailleurs des démissions de pro - Brexit, puisque ce n'est pas forcément en faveur de ce qu'ils imaginaient au départ. Mais tout ça reste encore à préciser, il faudra rester attentif. La question des contrôles aux frontières et l'allongement de leur durée, nous a beaucoup mobilisés. Vous avez vu, les nombreuses visites ministérielles sur le sujet. Des discussions très intenses avec les administrations des douanes et de la protection des populations pour les contrôles vétérinaires ont eu lieu afin de s'adapter au mieux des nécessités économiques et de sécurité. Il faut continuer à suivre cela de près car le modèle économique de nos ports peut être remis en cause, et nos voisins notamment du Benelux, je pense notamment, flamands et néerlandais, ne verraient pas forcément cela d'un mauvais œil qu'on puisse être un peu moins compétitif sur le transport. Donc, j'ai signé cet été avec Frédéric CUVILLIER - et je sais que Jean-François RAPIN est aussi sur le sujet puisqu'on en a parlé à l'instant - donc on a signé un courrier au commissaire européen en charge du Brexit, Michel BARNIER, et aux plus hautes autorités de l'Etat pour réclamer la réintégration des ports du détroit dans le fameux corridor irlandais, là où un document non définitif de l'Europe réservait cela aux ports du Benelux. Les propos en réponse se sont voulus rassurants. Jean-François l'est également. Tu pourras si tu le souhaite commenter puisque cette journée était sur cette question-là. Tu as auditionné, je crois, pour la commission européenne sur le sujet. En tout cas je crois que ce courrier a contribué à sensibiliser sur toutes ces questions. Peut-être veux-tu ajouter quelque chose sur ce sujet ? »

Monsieur Jean-François RAPIN : « Merci M. le Président.

Simplement, c'était l'occasion d'en parler. Ce matin j'ai rendu mon rapport au Sénat puisque j'avais été mandaté avec deux autres sénateurs, un du Calvados et un de la Seine-Maritime, puisque les ports étaient concernés. Nous avons rendu un rapport à la commission des affaires européennes du Sénat cette fois-ci, ce matin, sur l'affaire des corridors et sur les propositions qui ont été faites le 1^{er} août qui ont ému la Région, les ports mais aussi le gouvernement qui a réagi d'ailleurs très vite. Il est bien entendu, qu'au regard de toutes les auditions qu'on a faites, nous sommes très durs sur cette position qui a été prise par la commission européenne. Néanmoins, je suis convaincu au regard de toutes les auditions qu'on a faites, que cette proposition restera sous la pile, mais il est important de maintenir la pression. Le Parlement européen a été saisi de la question, et la présidente de la Commission d'ailleurs, qui est originaire du Nord (je ne sais pas si elle y vit encore, mais en tout cas j'ai vu qu'elle était originaire du Nord), va présenter elle, un rapport cette fois-ci du parlement européen amendant très très fortement la proposition de la Commission. Je crois que la bataille est gagnée. Néanmoins, c'est une bataille qui a été menée après un lobbying probablement des ports belges et néerlandais assez important. Donc il faut être très très attentif. Nous avons tout intérêt aussi à travailler, je pense, au regard des auditions que j'ai faites, avec nos collègues de Seine-Maritime, entre autre du Havre, qui doivent avoir des échanges et des discussions importantes, puisque, en l'occurrence, sur cette question, l'union fait la force ; et la pression qui a été mise sur la Commission, je peux vous le dire, et d'ailleurs sur le Gouvernement aussi - puisqu'il y a eu des échanges avec la direction générale des transports - a été très forte. Et je crois qu'on a gagné une partie de la bataille mais il faut maintenir la pression, M. le Président, et je sais que vous le ferez. »

Monsieur le Président : « On ne lâche pas, et je pense qu'avec l'ensemble des intercommunalités portuaires et littorales, on maintient la pression. Ça pourrait être bien – on en discutait avec Jean-Marc PLOUVIN juste avant – de consacrer la séance que l'on fait au vœux, où on a toujours un débat et où on invite un certain nombre de personnalités à venir commenter un sujet, de consacrer justement cette séance au thème du Brexit. Je pense qu'au mois de janvier ça peut être un élément intéressant, je pense que les éléments auront avancé. »

Monsieur Jean-François RAPIN : « Le parlement européen rend son rapport le 22 janvier. »

Monsieur le Président : « Voilà, ça pourrait être intéressant. Ça coïnciderait, on pourrait du coup, peut-être faire un focus sur cette dimension ».

Autre sujet, la presse s'est faite l'écho de la création entre 5 communautés de communes siégeant au sein de notre Pôle, d'une entente. Cela montre d'abord que les 5 présidents s'apprécient et je tiens vraiment à le saluer. Ils se retrouvent aussi autour de préoccupations communes, ce qui est logique puisqu'ils sont de tailles très proches. Et puis, ils ont envie de travailler ensemble sur ces sujets. On reste évidemment au niveau du Pôle, à leur écoute.

Je pense qu'il n'y a pas à opposer bien entendu, les intercommunalités à caractère plus rural et les agglomérations. Il y a des problématiques communes et des problématiques spécifiques. On l'a vu d'ailleurs avec la santé, et on voit bien qu'on a des problématiques, donc je tiens donc à les féliciter pour cette entente. J'espère d'ailleurs que le PMCO a contribué à ce rapprochement et les a amenés en tout cas à se connaître. Et je leur souhaite un excellent travail en commun. Et je sais que cela ne fera que nourrir notre travail.

Donc, je vous propose d'ouvrir notre séance. On va traiter de trois sujets importants notamment :

- L'étude de notoriété touristique Côte d'Opale qui a été menée sous la conduite de Franck DHERSIN qui s'excuse aujourd'hui,
- Une étude sur l'avenir des centres de tri sous l'égide de Christian Leroy. Qui expliquera tout ça, tout à l'heure,
- Et l'harmonisation des pratiques en matière d'accueil des gens du voyage. Bruno COUSEIN nous racontera ça tout à l'heure. »

1. Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 23 janvier 2018

Monsieur le Président : « Pour commencer notre ordre du jour, vous avez reçu le procès-verbal de la séance du comité syndical du 7 juin.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Pas d'oppositions ? Des abstentions ? Tout le monde est d'accord ?

Je vous en remercie.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. »

2. Campagne de notoriété Côte d'Opale

Monsieur le Président : « J'en viens à l'étude de notoriété touristique « Côte d'Opale ». Je vais présenter ce point en lieu et place de Franck DHERSIN que je tiens à excuser mais qui ne pouvait vraiment pas être parmi nous ce soir.

Je rappelle plusieurs choses. D'abord, que l'implication du PMCO dans l'action touristique a fait l'objet d'une demande unanime des Présidents

d'intercommunalités. Je me souviens d'avoir fait le tour de chacun d'entre vous au niveau des présidents. Et j'ai été frappé d'une unanimité sur un sujet, le sujet que nous avons tous en partage, et nous étions tous mobilisés sur cette question. Ce sujet a été abordé lors des conférences des Présidents d'avril 2015 et de février 2018.

Si les intercommunalités ont toutes souhaité que le PMCO intervienne en matière de tourisme, chacune d'entre elles voulait également que l'action à mener soit différente et apporte un plus par rapport à évidemment, toutes les actions qui existaient déjà via les offices de tourisme ou les agences d'attractivité. Ça aussi, c'était une deuxième condition pour l'unanimité, c'est-à-dire, le tourisme unanime pour agir dessus. Deuxièmement, il faut que ça constitue un plus et pas un redit de ce qu'on fait par ailleurs.

C'est pourquoi au fil des réunions, au fil de la réflexion, il nous est apparu pertinent, de privilégier le positionnement ou le rôle du Pôle sur le renforcement de la notoriété du mot « Côte d'Opale ». Que c'était le bon angle, le bon débat pour le Pôle Métropolitain. Les référencements internet montrent que la Côte d'Opale est la seconde côte identifiée en France bien après la Côte d'Azur certes, mais devant la côte basque, devant la côte d'Armor et devant la côte d'Emeraude. Donc, il y a peut-être effectivement une carte à jouer avec ce terme Côte d'Opale.

Il a donc été demandé au cabinet retenu après consultation, qui est le cabinet « Amalgame » de faire des propositions de campagne de notoriété avec deux niveaux de budget différents : un budget à 250 000 euros et un budget à 500 000 euros.

Je vais laisser la parole à Amalgame qui va nous présenter le résultat de son travail. Je vous cède la parole. »

Présentation du cabinet d'étude.

Monsieur le Président : « Merci. Pour être parfaitement complet avant d'ouvrir le débat. Nous avons écrit à chaque intercommunalité un courrier en date du 8 novembre 2018, demandant à chacune d'entre-elles, de se prononcer sur la participation à cette campagne de notoriété. Il serait logique qu'il n'y ait pas de « passager clandestin », c'est-à-dire que tout le monde participe ou nous n'y allons pas. En fonction des réponses, nous partirons sur l'un ou l'autre des budgets. L'ampleur de la campagne en dépendra bien sûr, comme l'a expliqué le cabinet. Si certains EPCI décidaient de ne pas y participer, en tout cas de manière substantielle, ce serait un choix de renonciation. Même si on renvoie la responsabilité à chaque intercommunalité de se prononcer parce qu'il y a un financement complémentaire, vous serez, vous tous, ici présents, les porte-paroles au sein de votre intercommunalité de cette réflexion que l'on a aujourd'hui. Le but, ce n'est pas d'arriver à un vote bien entendu aujourd'hui, mais de pouvoir en débattre et de poser toutes les questions au cabinet.

Donc, j'ouvre le débat. Si vous avez des questions ou des remarques, n'hésitez pas. »

Monsieur André FIGOUREUX : « Merci M. le Président.

Personnellement au titre de la CCHF, je ne suis pas contre mais je souhaiterais que le cabinet d'étude attache une attention particulière à ce que les communautés de communes rurales telles que la mienne ne soient pas oubliées, parce que, forcément, dans l'esprit commun des Français et même des étrangers qui viendraient chez nous, Côte d'Opale ne veut pas forcément dire dans leurs esprits des terres rurales. Il va falloir qu'il y ait des accroches publicitaires spécifiques – et ça c'est votre métier. Ceci étant dit, moi je suis pour la première proposition pour cette année. Je souhaite que l'on puisse faire un point dans un an et si les résultats sont là, que l'on passe peut-être à la vitesse supérieure, mais ça n'engage que moi. »

Monsieur le Président : « La déclinaison sur les couleurs avaient l'avantage justement, de pouvoir associer à la fois la dimension de la côte mais aussi l'intérieur, ce qui permettrait d'avoir des images. La dimension artistique me paraît justement tout à fait compatible avec ce que tu évoquais.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? D'autres questions ? »

Monsieur Bertrand PRUVOST : « Je voudrais me faire le relais du Président DECOSTER qui vous a envoyé un courrier pour préciser sa position, qui considère qu'actuellement la CAPSO et la Communauté de Communes de Lumbres sont déjà engagées dans une démarche similaire qui concerne le Pays de Saint-Omer, et le Président DECOSTER ne souhaite pas s'associer à cette démarche. Je crois qu'il vous a envoyé un courrier dans ce sens. »

Monsieur le Président : « J'ai reçu le courrier il y a deux heures. Pour tout vous dire, je n'ai pas compris le courrier et vous allez pouvoir en être le porte-parole, car nous aussi nous avons des démarches dans le Dunkerquois. Bien entendu, chaque intercommunalité, chaque territoire a son travail évidemment spécifique. Donc l'un n'exclue pas l'autre. On est bien là sur une campagne « Côte d'Opale ». Il n'est pas question - car c'est ce que j'ai vu dans le courrier - On ne pourra pas s'inscrire dans les codes utilisés, ce n'est pas ça le but du jeu. L'avantage et c'est ce que nous avons vu ensemble, c'est que nous sommes sur une logique de notoriété « Côte d'Opale ». Il n'y a pas de concurrence. Et c'est parfaitement complémentaire à des actions. Je le dis, le Dunkerquois fait aussi sa promotion. Ça sera le cas du Calaisis, ça sera le cas du Boulonnais, ça sera le cas du Touquet. Berck aussi d'ailleurs, fait sa promotion. Quelques soient les marques, on a tous notre stratégie intercommunale. Mais là, c'était un plus. Ce n'est pas un jeu de poupées russes. Le but n'était pas forcément de venir en cohérence dedans. Chacun garde sa logique.

Je pense que j'appellerai François DECOSTER et je lui en toucherai deux mots. Mais en tout cas, vous pouvez vous en faire le porte-parole. Vous voyez bien que c'est une campagne que n'est pas forcément en contradiction avec ce qu'on pourrait apporter derrière. Je le remercie de sa réponse rapide.

Je ne l'ai pas dit mais il va nous falloir un retour rapide. Je le dis pour toutes les intercommunalités, parce que c'est ça qui pourrait nous poser problème si l'on veut être prêt à temps.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres questions ? »

Monsieur Bruno COUSEIN : « Monsieur le Président, bonsoir à toutes et à tous.

J'ai une question pour le cabinet d'étude. Les images que vous nous avez montrées là, ne sont pas des images que vous avez déjà arrêtées ? »

Madame Claire COCATRIX (agence Amalgame) : « Pas du tout. »

Monsieur Bruno COUSEIN : « Vous me rassurez. Parce que le char à voile des années 50 ferait bien d'être remplacé par un kitesurf ou quelque chose d'un peu plus dynamique. »

Monsieur le Président : « Merci. Christian vas-y. »

Monsieur Christian LEROY : « En ce qui concerne le Pays de Lumbres, je dirai que la position n'est pas arrêtée aujourd'hui. C'est un sujet que l'on va évoquer en bureau, la semaine prochaine. Clairement, ce qui m'interpelle un peu pour l'intercommunalité, ça peut paraître creux mais ça représente beaucoup en termes de budget : 7 900 €. Pour nous ce n'est pas anodin. »

Monsieur le Président : « C'est anodin pour personne. Pour la Communauté Urbaine, c'est 64 700 € donc ce n'est pas anodin du tout, y compris pour des communautés d'agglomération et communautés urbaines. Après, on en parle depuis 3-4 ans. On était tous d'accord pour faire quelque chose autour du tourisme. On s'est mis d'accord sur l'idée que c'était la notoriété de la Côte d'Opale qui était le thème à se saisir pour le PMCO. Laissant justement, aux intercommunalités et aux offices du tourisme, le travail complémentaire par rapport à ça. Il y a une proposition qui est faite et qui me paraît sérieuse. On en a discuté en conférence des présidents. Elle me paraît solide. Je suis assez séduit par la stratégie de ciblage et je la trouve assez pertinente. Voilà... On a une offre. Après, la volonté du PMCO n'est jamais que celle de ses membres. Donc, effectivement, c'est bien et c'est sain que tu aies le débat au niveau de ton bureau pour effectivement voir la volonté de chacun. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

Monsieur Antoine LOGIE : « A la dernière séance, j'avais fait la remarque d'éviter que ça fasse un peu doublon avec ce que font les différentes intercommunalités. J'ai bien compris que là, on était dans la notoriété et que ça ne peut que renforcer. Pour autant, j'ai quand même l'impression sur les cibles géographiques qui ont été choisies, que l'on est toujours sur les mêmes. Alors, ce n'est sans doute pas mauvais. Plus on rabâche dans le Kent, dans le Benelux que la Côte d'Opale existe... Mais, n'était-ce pas peut être l'occasion d'aller sur des destinations un peu plus éloignées, où chacun, individuellement, nous n'allons pas ? »

Monsieur le Président : « On laissera le cabinet répondre à cette question qui est stratégique. Nicole, tu allais dire un mot ? »

Madame Nicole CHEVALIER : « La commission « développement économique » s'est réunie la semaine dernière, et bien sûr a étudié ce projet, et a émis un avis au départ favorable. Toutefois, elle a soulevé deux réserves. La première c'est que soit intégré dans le focus bien entendu, nos zones intérieures. Je parle en particulier du Platier d'Oye. Et ensuite, elle a fait une proposition. Elle souhaiterait que la répartition financière soit vue d'une autre façon ; c'est-à-dire, en tenant compte non pas, du nombre de la population, mais en tenant compte des lits touristiques marchands qui peuvent être donnés par le comité de promotion touristique, qui à notre regard, seraient plus juste et justifieraient davantage, les retombées que nous pourrions avoir. C'est une proposition que nous avons faite. Vous avez reçu mon courrier, Monsieur le Président et je vous laisse le soin, de l'étudier attentivement. »

Monsieur Jean-François RAPIN : « le nombre de lits déclarés ou non déclarés ? »

Monsieur le Président : « La question de la répartition est toujours posée. C'est à chaque fois un sujet de discussion. Sinon, on ne se mettra jamais d'accord, donc on a pris le critère « classique » du PMCO, d'ailleurs c'est le critère des cotisations. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou interventions ? »

Monsieur Bertrand RINGOT : « Oui, une question pour le cabinet. Vous allez renvoyer sur un numéro vert ? C'est uniquement de la notoriété ou essaye-t-on de capter de la commercialisation, des mesures ? Comment on capte un peu tout ça ? »

Monsieur le Président : « On va laisser un peu la parole. Alors, il y a des questions sur la stratégie, et même si dans le cahier des charges la cible c'était nous qui l'avions identifiée, mais qu'est-ce que vous pensez d'un élargissement de la cible ou pas. Puis la question de Bertrand à l'instant. Je ne sais pas s'il y avait des questions

directement au cabinet ? Peut-être comment intégrer des images de l'ensemble des territoires ? Je vous laisse la parole. »

Madame Claire COCATRIX (agence Amalgame) : « Pour répondre à Monsieur LOGIE sur la partie « zone géographique », ça a été une demande lors de la consultation de capter ces cibles. Ensuite, de nombreuses études ont été portées au sein du territoire, que ce soit par le Touquet, que ce soit par Dunkerque, que ce soit par différents acteurs, et les comportements d'achats ou de « consommation touristique » sur notre territoire, ce sont des comportements de gens qui viennent passer des week-ends, des courts ou moyens séjours. Les comportements, ce n'est pas comme partir passer trois semaines dans le Sud à Saint-Tropez. On vient au Touquet, on va à Lumbres faire du trail, on va à Dunkerque se balader à la plage... Puisez de l'énergie ailleurs, c'est compliqué et c'est dépenser un peu son argent pour rien ; autant capter et continuer de recruter à proximité. Alors, la Belgique est assez grande, je ne crois pas que tous les Belges soient venus par chez nous. Il est plus judicieux dans un premier temps de construire sur des bases solides.

Madame Clémence SAINSARD (agence Amalgame) : « Sur la Région du Kent, on l'a ciblé seulement au niveau du cinéma, pour des questions de coûts. Mais sur le dispositif digital, on cible bien les pays. Donc, on cible le Royaume-Uni, on cible la Belgique, on cible les Pays-Bas... On cible bien tout le pays et pas seulement une région. C'est juste sur le cinéma où, là, on doit faire un choix budgétaire parce que, bien évidemment, si on fait toute les salles, c'est pas du tout le même tarif. »

Madame Claire COCATRIX (agence Amalgame) : « Alors, comment ça se mesure tout ça ? L'avantage, c'est que, quand on fait du digital, nous avons des tableaux de bords qui nous permettent, tous les jours, de contrôler si en fonction des réseaux, des réseaux display, des réseaux Instagram, etc., et de travailler que les heures où les gens consultent les informations. Ça nous permet aussi de voir combien de clics et combien de fois la vidéo a été « pushée », parce qu'il y en aura plusieurs, plusieurs mini. Quelles sont celles qui ont eu du succès pour justement, en arrêter certaines, et mesurer et « pusher » sur une autre, sur un autre réseau pour celles qui fonctionnent bien. Le fait de partir sur des médias online, ça nous permet tous les jours d'avoir des chiffres forts, qui nous permettent de mesurer et de ré-aiguiller les campagnes de communication. »

Madame Clémence SAINSARD (agence Amalgame) : « Pour compléter ce qu'a dit Claire. Ce n'est pas figé dans le temps. Si on fait 7 mois de présence, on peut ajuster, moduler en fonction des retours et des résultats chiffrés que l'on a. Sur la partie notamment visuelle, il y aura un portail dédié à la campagne, les visuels, les vidéos et les bannières que l'on met en avant, vont renvoyer sur ce portail pour présenter le territoire, la campagne, et faire des renvois vers les offices de tourisme, et ré-aiguiller l'internaute vers les bons canaux, et les professionnels qui sont présents sur la destination.

Madame Claire COCATRIX (agence Amalgame) : « En ce qui concerne les images, non ce ne sont pas du tout les images définitives. Il y aura des shoots photos, des achats auprès de photographes du territoire pour sublimer cette partie. »

Monsieur le Président : « Et puis, bien entendu, on serait associé à la définition des images. Et c'est bien entendu collectivement qu'on validerait les images. »

Madame Clémence SAINSARD (agence Amalgame) : « Et on pourrait mettre à contribution les offices de tourisme, ou en tout cas les intercommunalités qui ont déjà des banques d'images, pour pouvoir mettre en avant le territoire. »

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE : « Je découvre le projet et je découvre la facture qui n'est effectivement pas neutre. Ce qui caractérise l'action de communication et, surtout pour nous le Boulonnais, c'est quand même beaucoup de saupoudrage, une absence de stratégie généralement, et une relative inefficacité, sauf dans l'événementiel, sauf dans les grands équipements – je pense à Nausicaa – qui ont leurs stratégies propres. Alors, ce qui m'ennuie un petit peu, c'est qu'on défend globalement la Côte d'Opale, mais – et je me fais l'écho des conversations à part avec Thérèse GUILBERT – qui pense que le média cinéma est très important. Ça permet d'avoir des « rushs » d'une vingtaine de seconde, d'après ce que j'ai vu, et ça permet de montrer réellement de très belles images, parce que le papier, nos boîtes aux lettres en sont peines, c'est d'une efficacité douteuse. L'internet, il y a du monde. En revanche, je pense que le cinéma, et je partage son sentiment, c'est un moyen sur lequel il faut insister.

En conclusion, je ne sais pas ce que pense Frédéric CUVILLIER de cette proposition, mais il y a la commission du tourisme, etc., qui doivent délibérer là-dessus et y réfléchir. »

Monsieur le Président : « D'autres interventions ? Et je vous laisserai répondre sur la question du choix. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Questions ?
Donc, sur cette question vous avez fait un choix d'ordre ? Est-ce que vous pouvez nous le justifier ? »

Madame Claire COCATRIX (agence Amalgame) : « Alors, le choix s'est porté au final par rapport aux différentes cibles, parce que dans le secteur touristique on cible tout le monde, et tous portefeuilles confondus, toutes classes sociales confondues. Tout le monde ne peut pas aller au cinéma, clairement les prix ont bien évolué même si c'est un média de qualité. Par contre, tout le monde, je pense, quasiment ce soir a un smartphone sur lui, et va sur internet. On lui parle de quelque chose, il va consulter internet. Donc c'est quelque chose qui de manière naturelle est intrusive dans vos portables. Et c'est donc le choix et la multiplicité des supports qui fera la force. »

Monsieur le Président : « Je pense qu'on a fait le tour, donc, maintenant, j'attends les courriers. Le seul engagement que je souhaite c'est une réponse rapide des différentes intercommunalités. Vous avez les montants. Vous avez la description de la campagne qui vous est proposée. Je remercie le cabinet Amalgame, qui je trouve a fait un bon travail. Donc, merci.

Il y a une proposition qui est faite, elle est claire. Elle positionne le PMCO sur la stratégie de la notoriété de la Côte d'Opale qui est ce qu'on a en commun. Moi, à titre personnel, je trouve que c'est un pas en avant sur la question touristique et ça permet à chacun de s'y retrouver et ce n'est pas redondant avec ce que font les territoires par ailleurs. Donc je laisserai les courriers à chacun. »

3. Avenir des centres de tri

Monsieur le Président : « Je passe au point 3, « l'avenir des centres de tri ». Je laisse la parole à Christian LEROY qui va nous expliquer où on en est sur la réflexion. »

Monsieur Christian LEROY : « Merci Monsieur le Président.

En août 2017, le Président de la CUD interpellait le Président du PMCO sur l'avenir des centres de tri, en lien avec l'extension des consignes de tri. Je pense que la plupart d'entre nous le savent, à l'horizon 2022, nos consignes de tri vont évoluer avec l'ensemble des plastiques. Toutes les filières plastiques devront faire l'objet du tri. C'est déjà quelque chose mis en œuvre sur une partie de notre territoire national. Ça été mis en œuvre, je dirai, au stade du test. Et qui maintenant va être généralisé

sur l'ensemble du territoire. Et donc, face à cet enjeu, le PMCO a décidé de lancer une étude technique pour accompagner la réflexion.

Une mise en concurrence a été réalisée qui avait obtenu 6 réponses de cabinets spécialisés. C'est le cabinet JPC avec Monsieur Carpentier qui a été retenu pour réaliser cette étude avec, en association, GIRUS et KPMG pour le volet juridique.

Depuis le lancement de cette étude, il y a eu 7 comités de pilotage qui ont rassemblé des élus et techniciens du territoire. Des réunions qui ont, je pense, été assez précises et ont permis de bien avancer sur un certain nombre de sujets. Et puis aussi, une visite qui a été organisée dans le cadre d'un centre de tri de nouvelle génération, qui assure le tri complet des matériaux, y compris toutes les fibres plastiques, à Charleville Mézières en juin 2018.

La problématique de cette réflexion est liée bien entendu aux enjeux économiques, aux enjeux environnementaux, mais aussi et surtout, je crois que c'est ce qui était important pour l'ensemble du territoire, aux emplois qui sont aujourd'hui présents au sein de cette activité « centre de tri ». Des emplois qui sont peu délocalisables et qui représentent aujourd'hui, à l'échelle du territoire PMCO, environ 180 équivalents temps-plein.

On peut peut-être mettre le PowerPoint en place en précisant que c'est une étude qui concerne à la fois, un territoire un peu plus petit et un peu plus grand que le PMCO. Un peu plus petit parce que les Audomarois ont décidé de lancer leur propre étude. Un peu plus grand parce que, la partie Sud du PMCO qui travaille aujourd'hui avec le SMTT, qui est basé à Beaurainville, concerne une partie un peu plus large que le simple PMCO.

Pour la partie Audomaroise, évidemment, il y a des échanges qui sont prévus et un échange qui a été réalisé, parce que l'Audomarois mène son étude pour différentes raisons. Mais, il y a des liens qui existent toujours entre les deux études puisque les territoires sont quand même des territoires de proximité ; on va d'ailleurs le voir sur la carte. »

Présentation de l'étude.

Monsieur Christian LEROY : « Fort de ce constat, le comité de pilotage, qui a réuni l'ensemble des territoires et un certain nombre d'élus qui sont ce soir présents dans la salle, a donné une tendance qui était plutôt tournée vers le scénario 1 bis, étant considéré comme le scénario de l'équilibre à la fois sur le plan environnemental et sur le plan de l'emploi. Sur le plan économique, il est un peu moins performant que le 2 et le 3, mais il était quand même assez raisonnable. Donc, aujourd'hui, c'est ce scénario là que le comité de pilotage propose de retenir.

Il y a encore 2 réflexions à mener. Une en particulier qui est de poser la question à l'Audomarois de savoir quelle est leur position par rapport à l'étude qui est menée actuellement en parallèle. A savoir : est-ce que l'Audomarois considère qu'il est pertinent de revenir dans le périmètre PMCO sur le sujet de la gestion des déchets. On voit que le périmètre est plus cohérent, en tout cas sur ce sujet-là, dès lors qu'on met en place un territoire qui intègre l'Audomarois. Mais bien entendu, ce sera aux élus d'en décider.

Et puis, le deuxième volet, c'est d'affiner l'aspect juridique (SPL / syndicat mixte), et c'est ce qui a été demandé aussi lors du comité de pilotage au bureau d'étude, que d'affiner ces points-là. Et d'affiner aussi le scénario 1 bis puisque qu'on était quand même sur un scénario « grande maille ». Il faut bien évidemment évaluer l'impact que ça représente sur les collectes, parce qu'on a parlé de collectes fibreux/non-fibreux et que des endroits ont des collectes multi-matériaux. Il faut donc mesurer aussi l'impact pour chaque territoire des modalités de collecte et du coût que cela peut représenter. C'est ce travail-là que doit encore mener le bureau d'étude et le comité de pilotage. Et ce qui vous est proposé, c'est de revenir vers

vous dès que nous aurons affiné ces deux-trois éléments qui nous manquent encore pour pousser plus loin la réflexion.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur l'étude des centres de tri. »

Monsieur le Président : « Des interventions ? Des questions ? »

Monsieur Claude PRUDHOMME : « Monsieur le Président. A la dernière réunion du comité de pilotage, la CUD n'était pas présente, sauf erreur de notre part. Quelle est la position de la CUD ? »

Monsieur le Président : « Il faut que je rencontre Roméo RAGAZZO qui m'a parlé ce midi en conférence des maires. Il souhaite me rencontrer pour aborder cette question, c'est le Vice-Président en charge de cette problématique. Donc je ne connais pas la position de la CUD. Je dois faire le point avec Roméo RAGAZZO. J'essaierai de comprendre un petit peu mieux sa position avant de te répondre. D'autres interventions ? D'autres questions ? Merci. »

4. L'harmonisation des pratiques en matière d'accueil des gens du voyage

Monsieur le Président : « Le troisième sujet parmi les plus importants qu'on souhaitait évoquer aujourd'hui, c'est l'harmonisation des pratiques en matière d'accueil des gens du voyage. Je cède la parole à Bruno COUSEIN qui, de longue date, souhaite faire avancer les choses en la matière. »

Monsieur Bruno COUSEIN : « Merci, Monsieur le Président. En fait, on revient un petit peu au début de notre réunion puisque je vais vous parler également d'attractivité du territoire, mais cette fois-ci pour les gens du voyage. Vous savez effectivement que ça fait de nombreuses années que c'est une proposition que j'avais faite et qui a mis du temps à évoluer mais qui, depuis ces dernières années, a eu un écho dans l'ensemble de nos collectivités. La problématique de l'accueil des gens du voyage nous pose toujours de gros problèmes, sachant que, en dehors du nouveau Schéma départemental qui va être prescrit pour les six prochaines années et auquel il sera impératif de nous conformer les uns et les autres, les pratiques sur ces terrains sont tellement différentes que bien souvent, que ce soit les élus ou que ce soit les agents chargés de gérer ces aires, ils se retrouvent devant de grosses difficultés parce que les voyageurs profitent des disparités de fonctionnement sur le territoire pour dire « moi je ne suis pas d'accord, je ne paierai pas parce que là-bas on ne paie pas pareil, ici il y a une caution, de l'autre côté il n'y en a pas » etc. Et donc, pour éviter de leur donner en quelque sorte du grain à moudre et des raisons de nous causer quelques soucis, l'idée était d'harmoniser nos pratiques en partant de l'existant. Alors c'est un peu difficile parce qu'il y avait des écarts quand même tout à fait notoires, mais cette idée semble avoir progressé dans tous les esprits, et aujourd'hui il semblerait que la plupart des collectivités ait envie d'arriver effectivement à une position commune.

Alors, ça passe par quoi ? Ça passe par des règlements intérieurs communs, que ce soit sur les aires de grand passage ou sur les aires de court et moyen séjour, parce que là aussi, nous en discutons à chaque fois, à partir du moment où on a un règlement intérieur commun que ce soit sur les aires de grand passage ou que ce soit sur les aires de court et moyen séjour, ça nous éviterait aussi pas mal de problèmes. Et bien entendu aussi, la question tarifaire qui est une question extrêmement importante. Pour avoir pratiqué un certain nombre de collectivités qui ont été confrontées à ces problématiques, l'idée est d'avoir un coût qui soit égal pour tous de façon à ne pas avoir de surenchère non plus entre les terrains. L'idée étant donc de proposer une caution commune de 250 euros par groupe de caravanes sur les aires de grand passage et ce, quel que soit le nombre de

caravanes, comme une caution forfaitaire en quelque sorte. Par contre, il y aurait également une redevance hebdomadaire de 10 euros pour chaque caravane double essieu ou équivalent sur les terrains sans accès à l'eau et à l'électricité et de 15 euros pour chaque caravane double essieu ou équivalent sur les terrains avec accès à l'eau et à l'électricité. Ça c'était pour les grands passages.

Sur les aires aménagées, il est donc proposé une caution commune de 150 euros par caravane double essieu et une redevance d'occupation du terrain de 3 euros par jour et par emplacement et de 4,50 euros par jour pour les plus grands emplacements, notamment sur les aires de la CA2BM, qui a cette particularité d'avoir de très grands emplacements mis à disposition.

Il est proposé de faire facturer les consommations d'eau et d'électricité à prix coûtant. C'était effectivement une difficulté parce que, là aussi on le sait, et c'est souvent une grosse problématique parce que certaines collectivités « bradent » en quelque sorte le coût de l'électricité, et d'autres font au contraire un tarif quelquefois excessif, ce qui fait que là aussi, en termes de conditions d'accueil cela pose quelques soucis. On s'aperçoit la plupart du temps qu'il y a des branchements sauvages tout simplement parce qu'ils ne veulent pas payer la facture. Donc la proposition c'est de dire pour tout le monde prix coûtant, avec la difficulté que la disparité de la situation est telle qu'il faudrait peut-être, Monsieur le Président, que l'on puisse envisager une période de lissage pour harmoniser les pratiques, parce que sinon on va avoir un tel écart qu'on risque d'avoir une réaction contraire notamment de la part des gens du voyage qui vont faire une levée de boucliers. Donc une période de lissage sur plusieurs années. Ce qui conviendrait c'est peut-être de fixer un terme pour dire voilà, on se donne une règle, c'est que à la fin du prochain mandat par exemple on soit tous au même tarif en ce qui concerne les coûts de l'électricité. Alors, c'est un sujet qui n'est pas simple, qui a fait l'objet de nombreux débats, beaucoup de remontées de la part des techniciens qui gèrent les différentes aires d'accueil sur l'ensemble des territoires pour essayer d'y voir vraiment le plus clair possible. Je pense qu'il sera proposé à l'ensemble de nos collectivités un courrier et peut-être, des modèles de délibération à proposer à chacun de vos EPCI. Voilà Monsieur le Président, j'ai essayé d'être concis et rapide. »

Monsieur le Président : « Est-ce qu'il y a des interventions ? C'est un sujet important, on a des difficultés dans tous nos territoires sur cette question-là. Alors, il n'y a pas formellement de délibération à avoir du PMCO sur cette question. La responsabilité est aux intercommunalités. On a écrit à chacune des intercommunalités pour résumer ce que vient de dire Bruno de manière très complète. Maintenant, il appartient aux intercommunalités de le mettre en œuvre. Au niveau de la Communauté Urbaine, on va suivre la convergence. Il faudrait, Bruno, que tu nous proposes un lissage. Je pense qu'il n'y a pas forcément besoin de commencer au prochain mandat. »

Monsieur Bruno COUSEIN : « On peut le commencer, mais terminer à la fin du prochain mandat. »

Monsieur le Président : « Voilà. Donc tu nous proposes un lissage, et on avance là-dessus. Mais donc, comme ça, on réécrit à chaque intercommunalité pour proposer le lissage, et après c'est de la délibération : chaque intercommunalité s'en saisit ou pas. Le « ou pas » serait quand même gênant, parce que le principe c'est quand même l'harmonisation, donc s'il y a quelqu'un qui ne joue pas le jeu c'est un peu dommage. C'est un processus de convergence qui est proposé aujourd'hui et qui je pense, très sincèrement, irait dans le bon sens. Je ne vais pas m'accaparer l'idée de Bruno, que je trouvais excellente au départ, mais je pense que cette harmonisation irait vraiment dans le bon sens, donc je pense qu'on a tout à gagner,

collectivement à le faire, mais c'est de la responsabilité des intercommunalités de le mettre en œuvre. Merci pour ce quatrième point. »

5. Décision Modificative n°2

Monsieur le Président : « La décision modificative numéro 2, c'est l'intégration par virement de l'étude sur l'avenir des centres de tri avec des participations de l'ADEME et des intercommunalités.

Y a-t-il des interventions, des votes contre, des abstentions ? Tout le monde est pour ? Je vous en remercie. »

6. Rapport d'orientation budgétaire et Débat

Monsieur le Président : « Nous avons le rapport d'orientation budgétaire, c'est un peu formel ici au PMCO mais c'est la loi puisqu'il décrit la situation économique et financière comme dans chacune de vos intercommunalités. Je vais le lire vite, vous avez un document : le budget 2019 devrait se situer comme toujours aux alentours de 2 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement concernent l'étude de maîtrise d'œuvre en cours sur le réensablement massif de Wissant (un peu plus de 380 000 euros). Les dépenses de personnel seront en hausse pour tenir compte de l'arrivée d'un chef de service commun de défense contre la mer. Monsieur CAILLAUD, vous pouvez vous lever ? Comme ça les gens vous identifieront. Voilà. Les dépenses de personnel demeureront néanmoins fixées à 18 % des dépenses de fonctionnement. Parmi celles-ci, les dépenses d'administration générale représenteront un peu moins de 6,50 % des dépenses de fonctionnement. Les dépenses du service de défense contre la mer seront exclusivement à la charge des 4 intercommunalités qui ont choisi d'adhérer à ce service.

Les principaux postes de dépenses seront : l'étude de notoriété de la Côte d'Opale sur laquelle le PMCO mettrait 50 000 euros, suivie ou non de la réalisation de la campagne de notoriété ; l'étude sur l'adaptation des centres de tri (un peu plus de 53 000 euros), les allocations de recherche (un peu plus de 313 000 euros), et toutes les études de la CTL (un peu plus de 684 000 euros), je ne les détaille pas, ça va de Gravelines à Ambleteuse en passant par Le Portel, etc.

Les recettes devraient s'élever à un peu plus de 580 000 euros, dont un peu plus de 170 000 euros pour le financement des allocations de thèse soutenues par le PMCO. Les autres recettes concernent les domaines particuliers d'intervention du Pôle dont le service commun de défense contre la mer, le SAGE de l'Aa, le PAPI de l'Aa.

Enfin, dans le rapport d'orientation budgétaire, vous avez les données sur le personnel.

Est-ce quelqu'un souhaite s'exprimer sur le rapport d'orientation budgétaire ? Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Ok, je vous remercie. »

7. Délibérations :

1) Mutualisation des actions de défense contre la Mer

Monsieur le Président : « J'en arrive aux délibérations et je passe la parole à Jean-François sur la mutualisation des actions de défense contre la mer. »

Monsieur Jean-François RAPIN : « Merci Monsieur le Président. C'est une délibération qu'on pourrait appeler de clarification puisqu'elle concerne la CUD, la CAB, la CCRA et la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps. Ces quatre intercommunalités ont choisi d'opter pour une mutualisation du service commun de

défense contre la mer, et donc cette mutualisation bien sûr, s'accompagne de critères de participation. Les critères sont sur la base d'un indice composé de la façon suivante : à raison d'un tiers selon la population des communes littorales, un tiers selon le potentiel fiscal de l'EPCI et un tiers selon le linéaire de digues et perrés de chaque EPCI, et ceci après ce savant calcul correspond à la participation des 4 intercommunalités regroupées qui ensemble bénéficieront des services mutualisés du PMCO. Voilà Monsieur le Président. »

Monsieur le Président : « Des interventions ? Des votes contre ?

Abstention de Monsieur Alain FAUQUET et de Monsieur Henri WAROCZYK.

Très bien, tous les autres sont pour ? Je vous en remercie. »

2) Désignations des représentants du PMCO aux organismes extérieurs et à la Commission d'Appel d'Offre

Monsieur le Président : « En ce qui concerne la désignation de Ludovic LOQUET à la commission locale de l'eau du SAGE de l'Aa, c'est une reconduction.

Tout le monde est d'accord ?

Pour la CAO, c'est jusqu'à présent Guy LECLUSE – que je salue et qui est là – qui me représentait et se chargeait de cette tâche avec brio. Il a souhaité voir ses tâches allégées et donc Monsieur Frédéric VANHILLE – qui est juste à côté – sera amené à me représenter. Aussi, je vous propose la nomination de Séverine WICKE – qui est là également – en qualité de titulaire et de Bernard WEISBECKER – qui est là également – en qualité de suppléant.

Pas d'oppositions à ces désignations ? Je vous en remercie. »

3) Etude de diagnostic et de définition de scénarios de confortement ou de réfection de la digue d'Ambleteuse – Nouveau plan de financement

Monsieur le Président : « La délibération suivante c'est pour toi, Jean-François, je te passe la parole. »

Monsieur Jean-François RAPIN : « Oui, ça concerne la digue d'Ambleteuse puisque en 2017 il avait été souhaité de réaliser une étude sur le confortement de la digue évaluée à un coût de 30 000 euros. Entre-temps, la tempête Eleanor est passée par là en janvier 2018 et donc d'importants dégâts s'en sont ensuivis et les investigations nécessitent d'être plus lourdes. Il a donc été décidé à l'époque de porter le budget de l'étude à 50 000 euros, budget plafond, néanmoins les appels d'offre se sont rendus beaucoup plus au-dessus de ce qui était prévu. Donc il a été proposé à l'Etat et à la Région d'augmenter leur participation, qui ont bien sûr accepté sous condition que le PMCO augmente la sienne, et donc la participation de chaque structure serait : pour la Région, de 19 000 euros, pour l'Etat, de 19 000 euros, et l'augmentation aussi pour le PMCO du même montant. Ça nous ferait un coût global d'étude d'environ 82 000 euros, espérons que ces plafonds seront cette fois-ci respectés. »

Monsieur le Président : « Des interventions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. »

4) Poursuite de l'animation du SAGE du Delta de l'Aa

Monsieur le Président : « Il s'agit de la poursuite de l'action dans les mêmes conditions. Le départ d'un agent pour cause de mutation de son conjoint nécessite son remplacement. Je remercie Laurence GUICHARD qui a mené cette mission pendant près de 6 ans et qui a été notamment confrontée à la problématique délicate des zones humides avec Bertrand RINGOT.
Pas d'oppositions ? Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie. »

5) Cotisation 2018 à l'association Boulogne-sur-Mer, Langues et Cultures

Monsieur le Président : « Cette cotisation était prévue mais le changement de nom de l'association a amené le trésorier à demander une nouvelle délibération. C'est ainsi.
Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous en remercie. »

6) Modification du régime indemnitaire

Monsieur le Président : « Il s'agit de prévoir le régime indemnitaire d'ingénieur principal du futur chef du service commun de défense contre la mer. Monsieur CAILLAUD ici présent va rejoindre ce service au 1^{er} janvier 2019. Monsieur CAILLAUD a une longue carrière derrière lui. Il a commencé sa carrière en Polynésie : un mauvais souvenir, j'imagine ? Et il a officié dans plusieurs bureaux d'étude en tant qu'ingénieur hydrogéologue. Il a été directeur d'agence de Lille d'Egis-eau pendant 5 ans et il s'est progressivement spécialisé dans les travaux maritimes. Il y consacre la totalité de son temps depuis 2015 et a travaillé sur : le réensablement d'urgence de la dune d'aval, la reconstruction du perré et jusqu'à ces dernières semaines, le réensablement massif de Wissant, la maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la digue de Sangatte, la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration des accès nautiques du port ouest de Dunkerque – décidément, vous connaissez toute la Côte d'Opale - l'AMO de Calais port 2015, la maîtrise d'œuvre de la réalisation du système d'endiguement Authie Nord, et l'AMO pour la réparation du perré Risban à Calais. Vous connaissez l'intégralité de la Côte d'Opale, c'est formidable. Il pourra donc apporter toute son expertise à ce service commun de défense contre la mer.
Sur la délibération qui concerne la modification du régime indemnitaire, qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour ? Voilà pour le régime indemnitaire. »

7) Modification du programme opérationnel Interreg 2 Mers

Monsieur le Président : « Le PMCO dispose en son sein d'une animatrice du programme Interreg 2 Mers. Ce poste est financé très majoritairement par le programme Interreg, sachant que le PMCO supporte également une quote-part du fonctionnement du secrétariat technique du programme. Il y a une modification de la répartition entre ces deux postes mais la contribution annuelle du PMCO demeure la même par an à savoir 31 800 euros. C'est l'élément central à savoir concernant cette délibération.
Y a-t-il des votes contre, des abstentions ou des questions ? Je vous en remercie. »

8. Publicité des décisions et arrêtés du Président

Monsieur le Président : « Vous avez vu les décisions et arrêtés du Président, s'il y a la moindre question, n'hésitez pas. »

9. Questions diverses

Monsieur le Président : « S'il y a des questions diverses, n'hésitez pas non plus. Est-ce que quelqu'un souhaite la parole ? Vas-y, Antoine. »

Monsieur Antoine LOGIE : « Monsieur le Président, fin juin ou début juillet, vous avez invité aimablement à un groupe de travail sur les Jeux olympiques, et la Vice-présidente de la Région avait dit qu'on se reverrait en septembre. Alors, est-ce qu'il y a du nouveau ? »

Monsieur le Président : « Eh bien non. On attend donc. Le conseiller régional qui est à ma droite est en train de dire que le sujet n'est pas oublié. »

Monsieur Jean-François RAPIN : « Le sujet n'est pas oublié, loin de là. Même si je ne suis pas ni à la commission Sports ni responsable du service, je connais quand même bien Florence BARISEAU, je connais un petit peu aussi le Président de Région. Donc ce qui va être défini je pense assez rapidement c'est aussi une stratégie régionale dans laquelle sera bien sûr largement inclus le PMCO. Mais il y a aussi une vision régionale qui doit intégrer certains critères parce que toute la Région va être concernée. Les critères olympiques étant ce qu'ils sont, c'est-à-dire que les équipes ne se déplacent que si on répond à certains critères, l'essentiel étant pour la Région de bien cibler ces éléments et ces critères pour savoir ce qu'on pourra proposer. Mais ça n'est absolument pas dans les oubliettes, on en a parlé pas plus tard qu'en octobre. Je passe le message à Florence BARISEAU néanmoins, puisqu'elle avait pris l'engagement de revenir en septembre. »

Monsieur le Président : « C'est vrai qu'on attend cela. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Vas-y, Bertrand. »

Monsieur Bertrand RINGOT : « Sur les Jeux, on a été convié à une réunion à la Région le jeudi 6 décembre à 10h30. Je ne sais pas quel est le panel concerné, mais en tout cas moi j'ai été convié. »

Monsieur le Président : « Alors peut-être que ce n'est pas encore arrivé jusqu'à moi, mais je ne sais pas si la Communauté Urbaine de Dunkerque a été invitée. Tu as été invité à quel titre ? »

Monsieur Bertrand RINGOT : « Je t'avoue que je ne l'ai pas en tête, mais je sais que je l'ai à l'agenda. »

Monsieur le Président : « D'accord, donc il serait intéressant de savoir qui a reçu cette invitation. D'autres interventions ? Non ? »

FIN DE LA SEANCE